

Charte du Conseil Municipal « Jeunes »
de la ville de Varces Allières et Risset
2013/2015

PREAMBULE

Le 4e alinéa de l'objectif n°IV du ***Projet Educatif Local*** entend « *donner une place aux jeunes dans la ville, leur donner les moyens de s'exprimer, de s'impliquer dans la vie locale, les rendre acteurs et citoyens ».*

Le **C.M.J** s'inscrit comme un élément permettant de mettre en œuvre cet objectif, en complémentarité avec *le Projet d'action globale en direction de la jeunesse en lien avec l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire de la commune.*

Sommaire

I Les objectifs du Conseil Municipal Jeunes ***C.M.J***

Le C.M.J doit permettre de donner une place aux jeunes en général, et aux jeunes conseillers en particulier, en tant qu'acteurs de leur cité.
Ce qui se traduit notamment par la possibilité de s'exprimer et d'agir sur leur environnement en

Permettant aux jeunes conseillers de s'initier à la citoyenneté et de la vivre

Découverte et connaissance du fonctionnement de la mairie, du rôle et fonctions d'un élu

Apprentissage de la démocratie à travers la discussion, la réflexion et les choix

Mise en place d'un système d'élection adapté aux jeunes,

Formation des jeunes conseillers

Etant force de proposition auprès du Conseil Municipal de la commune de Varces Allières et Risset

Prendre la parole, être écouté et pris en compte par les adultes

Faire en sorte que les actions du C.M.J aient un impact sur la vie de la commune

Elaborant et menant à bien des projets en respectant les procédures propres au CMJ

Mise en place d'un fonctionnement de commissions et séances plénières,

Création d'un Comité d'éthique chargé de veiller au bon fonctionnement

S'initiant à la gestion des ressources disponibles, aussi bien humaines, matérielles que financières

Favoriser le partenariat avec les partenaires locaux

Prise en compte de ces facteurs pour l'étude de faisabilité des projets et actions,

Etablir un cahier des charges et besoins par action et projet,

Utilisation d'une régie d'avances et de recettes

II Le calendrier des élections du *C.M.J*

De septembre 2013 à janvier 2014

Semaine du 16 au 20 septembre
Présentation du dispositif aux partenaires de L'Education Nationale

Semaine du 23 au 27 septembre
Présentation du dispositif aux Jeunes concernés

Semaine du 30 au 04 octobre
Réunion d'information parents/enfants à la Mairie
en présence du Maire et d'Elus

Du 30 au 18 octobre
Dépôt des candidatures dans les établissements scolaires

Du 21 octobre au 02 novembre
Semaine neutre (vacances scolaires)

Du Jeudi 07 au Jeudi 14 novembre
Rencontres avec les candidats dans les établissements scolaires
pour préparer la campagne électorale

Semaine 18 au 22 novembre
Déroulement de la campagne électorale
dans les établissements scolaires
Simulation des élections

Lundi 25 novembre
Elections dans les établissements scolaires
Proclamation des résultats par le Maire (en mairie, le soir même)

Les 14 et 15 Décembre
Week-end « d'intégration"

Samedi 11 janvier 2014
Séance plénière « d'installation »

III Le fonctionnement du ***C.M.J***

La phase préélectorale

Une réunion d'information des enseignants concernés avec remise du présent document est organisée en septembre .

Une présentation du dispositif a lieu auprès des jeunes concernés dans les établissements scolaires fin septembre.

Nature de l'intervention présentation orale, livret informatif.

- le C.M.J ; pour qui, pourquoi, comment ?
- que font les jeunes élus ?
- les élections du C.M.J : mode d'emploi
- le fonctionnement du C.M.J
- le Week-end d'intégration

A l'issue de cette présentation, les enfants reçoivent une plaquette récapitulant toutes les informations afin de pouvoir s'inscrire en tant que candidat (sous réserve d'autorisation parentale).

Chaque Etablissement scolaire est doté de la Charte et d'une urne afin de permettre des simulations de vote.

Une réunion d'information est proposée aux enfants intéressés et leurs parents début octobre, en mairie, en présence du maire, d'élus de la Ville, et de l'animateur du C.M.J

La période électorale

Pour être électeur

Un électeur est un enfant scolarisé dans un établissement public de la commune (écoles élémentaires Charles Mallerin et les Poussous, collège Jules Verne) en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème à la date des élections.

Des cartes électorales sont établies (avec l'aide du service communication de la mairie) à partir des listes des jeunes, fournies par les établissements scolaires. Celles-ci sont remises aux enseignants pour distribution aux enfants. Attention, les électeurs doivent signer leur carte.

Si des parents s'opposent à ce que leur(s) enfant(s) participe(nt) aux élections, ils doivent le notifier par courrier qui est remis en mairie par le biais de l'enseignant.

Un électeur absent le jour du vote peut voter par correspondance uniquement si cette absence est prévue .

Pour être candidat

Peut prétendre au statut de candidat, tout électeur résidant sur la commune de Varces Allières et Risset.

Le dépôt des candidatures peu se faire au sein des différents groupes scolaires, auprès de leur enseignant et/ou en mairie auprès du service Accueil/Elections.

Les enfants candidats doivent remplir une fiche de candidature comportant l'autorisation parentale à retirer auprès des enseignants.
La répartition des élus par établissement scolaire et par classe de niveau concerné (c'est à dire les CM, les 6ème , et les 5ème) est établie à partir des candidatures. En cas de cours double (ex CM1/CM2), il n'y a que 2 conseillers.
En cas de double niveau CE2/CM, les enfants de CE2 sont autorisés à voter mais pas à être candidats.

La Campagne électorale

Les candidats posent une affiche (format A3, fournie par la mairie) maximum sur les panneaux électoraux situés dans leur établissement scolaire. Elle doit comporter le nom du candidat, le niveau de classe et les projets.

Des temps de discussion sont organisés par les enseignants pendant les cours, par des animateurs périscolaires et l'animateur CMJ pendant les temps périscolaires .

Très important

Le calendrier électoral avec les différentes échéances est affiché dans les classes et les couloirs des établissements scolaires afin que les enfants puissent s'y référer à tout moment.

Les élections

Les élections ont lieu en début d'année scolaire, fin novembre dans chaque établissement scolaire. En cas d'égalité des voix, dans une même classe, le plus âgé est prioritaire. La proclamation officielle des résultats est faite par le maire le soir même en mairie.

Les candidats qui ne sont pas été élus peuvent, s'ils le désirent, participer au dispositif en tant que « réserviste ». Ils n'ont pas de droit de vote lors des commissions et séances plénières.
En cas de démission d'un élu, le suivant de la liste de la même classe dans le décompte des voix est alors installé . En cas d'égalité, le plus âgé est installé.

L'organisation administrative des élections
L'école et le collège sont les supports logistiques pour la préparation et le déroulement des élections :

- rassemblement des coordonnées des jeunes de CM1, CM2, 6ème et 5ème, par nom, prénom, école, classe à partir des listes des écoles et du collège.

- chaque jeune est inscrit sur un registre et reçoit une carte d'électeur distribuée par leur enseignant. Le registre complet sert de base pour créer les listes d'émargement. Ces listes sont établies par bureau de vote et par niveau scolaire.

  Bureau de vote N°1 Ecole élémentaire « Charles Mallerin » (cm1, cm2)
  Bureau de vote N°2 Ecole élémentaire « Les Poussous » (cm1, cm2)
  Bureau de vote N°3 Collège « Jules vernes » (6ème, 5ème)

Composition des bureaux de vote
Des jeunes, des élus, des animateurs périscolaires, des parents, des enseignants peuvent tenir les bureaux de vote lors des élections. Les enseignants établissent la composition des bureaux de vote avant les opérations de vote.

Pour le déroulement du vote, chaque bureau doit avoir :
- des bulletins de vote type
- une pile de bulletins par candidat avec le nom, prénom, et le niveau scolaire du candidat
- des enveloppes électorales
- une liste d'émargement
- une urne
- les affiches de campagne des candidats
- des affiches de rappel sur le déroulement du vote
- un procès verbal

Le dépouillement
Il est effectué par les jeunes ainsi que par les adultes. L'annonce des résultats se fait après le dépouillement dans chaque bureau de vote par un élu adulte.

Le déroulement du mandat

Un mandat est d'une durée de deux ans. Tout jeune conseiller est couvert par le contrat d'assurance de responsabilité de la commune durant ses participations aux réunions et activités diverses du conseil.
Pour des raisons pratiques, le mandat prendra fin à la fin de l'année scolaire 2014/2015

Les Commissions

Les jeunes élus se répartissent en commissions. Celles-ci sont définies par les jeunes conseillers. Leur fréquence dépend de la nature des projets et actions à travailler. Elles peuvent aussi bien se réunir collectivement que séparément selon les besoins. Avant chaque rencontre, sont envoyées une convocation aux enfants et une invitation aux élus référents ainsi qu'aux partenaires.
Le thème des commissions est choisi en fonction des projets des jeunes. Chaque candidat choisi dans quelle(s) commission(s), il souhaite travailler. Les thèmes retrouvés le plus souvent au sein des C.M.J. existants sont la culture, le sport, la communication, la solidarité, l'environnement, l'animation, les loisirs…
Ils sont accompagnés par l'animateur C.M.J., des élus du conseil municipal adulte et des animateurs référents si besoin.
Les commissions sont organisées dans les locaux de l'Arc-en-Ciel. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit est établi par les enfants avec l'aide d'un animateur. Celui-ci est envoyé aux élus du C.M.J., aux membres du comité d'éthique, aux élus adultes référents.
Des temps d'échanges, de discussion et d'information avec les autres jeunes sont organisés en classe et/ou lors des pauses méridiennes, le mercredi après-midi, en période de vacances scolaires.

La Séance plénière

Une réunion de l'ensemble des jeunes élus a lieu une fois par trimestre, ou plus, à la demande. Elle se déroule en Mairie, le samedi matin et est publique.
La salle du conseil est préparée comme pour une séance publique du conseil adulte.
Une convocation et un ordre du jour sont envoyés au moins 5 jours avant la date prévue.
Les destinataires sont : les élus du C.M.J, les élus adultes, les directeurs des écoles, le principal du collège, les enseignants concernés, le comité d'éthique.
Les jeunes accompagnés par l'animateur et/ou des élus, soumettent des projets et votent pour la réalisation ou non de ceux-ci. Le maire préside la séance. Un secrétaire de séance est identifié. Ils actent les projets en cours.
Les comptes rendus des réunions des jeunes sont envoyés par mail aux écoles et au collège, pour affichage dans les établissements, diffusion dans les classes et consultation libre . Ils sont accessibles sur le site de la mairie et consultable en Mairie.

Le Comité d'éthique

Un comité d'éthique veille au bon fonctionnement du C.M.J par le respect de sa charte. Il assure le suivi des projets, sans ingérence politique ou intéressée. Il est garant de l'indépendance du Conseil. Il a un rôle de médiation et de conciliation. Il peut s'autosaisir (après la séance plénière, un délai de 15 jours pour saisir et un délai d'un mois de réponse sont à respecter) , être saisi par le maire ou son représentant, par les membres du C.M.J, par les animateurs ou par des parents. Il se réunit autant de fois qu'il est nécessaire et est invité à toutes les séances plénières. Il peut demander à entendre les jeunes, les animateurs, le coordinateur et à être mis en contact avec les élus du conseil municipal adulte Ses membres sont des Varçois n'exerçant pas de mandat politique dans la commune. Ils sont nommés pour moitié par le groupe municipal majoritaire et pour l'autre moitié par le groupe municipal d'opposition. La durée de leur mandat est de deux ans renouvelable. Ces personnes peuvent être issues pour tout ou partie du groupe extra municipal existant.

La formation des jeunes conseillers

Ils suivent au début du mandat (courant décembre), une formation avec des animateurs et des élus lors d'un week-end « d'intégration » dans leurs nouvelles fonctions. L'occasion de se familiariser avec le fonctionnement de la commune, de s'initier à la méthodologie de projets mais également de créer une dynamique de groupe. C'est aussi à ce moment là, qu'ils peuvent se répartir entre les différentes commissions.

Relations jeunes élus/jeunes électeurs pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Des réunions d'information sont organisées.
Un résumé oral des séances plénières peut être donné par les élus en classe.
Les sondages et temps d'échange sont à encourager.

Les Rôles

Le jeune élu est à l'écoute des jeunes électeurs afin de proposer des idées pour améliorer le fonctionnement de leur ville et la vie des jeunes. Puis de travailler avec d'autres jeunes conseillers pour concrétiser les projets actés en C.M.J .
Dès le début du mandat, sont établis par les jeunes « Une charte du jeune conseiller » ainsi qu'un « règlement intérieur » afin de s'approprier au mieux leur rôle et fonctions et de fixer des règles communes à respecter. Ceux-ci peuvent évoluer à la demande des concernés.

Le maire est présent lors des séances plénières du conseil (1/trimestre), pour discuter avec les jeunes élus, écouter leur propositions, faire le lien avec la politique enfance jeunesse, donner son avis, encourager et valoriser les jeunes, inaugurer les réalisations du conseil, animer les séances plénières.

L'élu adulte référent d'une commission débat et partage avec les jeunes conseillers, les écoute, les soutient, les éclaire et leur transmet des informations. Il est pour les jeunes un interlocuteur essentiel pour faire le lien avec les commissions du conseil municipal adulte.

L'animateur référant est le responsable opérationnel de la mise en œuvre du C.M.J, le référent pour les jeunes et l'ensemble des acteurs. Il s'assure de la bonne marche du dispositif, organise le C.M.J avec l'aide de personnel administratif et d'animation. Il anime les réunions de suivi du conseil, les commissions. Sous la responsabilité du Coordinateur enfance&jeunesse et de l'élu adjoint au scolaire et à la jeunesse, il échange régulièrement avec eux du suivi des projets, des besoins, des difficultés. Il favorise les liens avec les partenaires locaux, les relations avec les familles et les partenaires de l'éducation nationale. Il est garant de l'ambiance du groupe de jeunes élus, les soutient et veille au respect et à la réalisation des projets.

Les Moyens humains

Pour accompagner au mieux les jeunes élus et veiller au bon fonctionnement du C.M.J, les moyens humains mis en œuvre sont :

- l'élu référent du C.M.J
- les élus référents des commissions
- le coordinateur enfance&jeunesse
- l' animateur référent du C.M.J
- les partenaires de l'éducation nationale
- le ou les animateurs (périscolaires, loisirs..) qui pourront épauler l'animateur référent pour animer certains temps de travail (ex : commissions)
- le comité d'éthique

IV La Communication du *C.M.J*

Avec les familles

Un temps de présentation du CMJ se fait lors de la réunion de rentrée scolaire de leur enfant. Un document simplifié et clair reprenant les objectifs et fonctionnement du C.M.J est remis à chaque élève d'âge concerné à remettre à leur parent au début de la période préélectorale. L'animateur C.M.J est à l'écoute des parents . Les parents d'élèves sont informés lors du premier conseil d'école, peuvent être sollicités selon la nature des projets et être un relais d'information auprès des autres parents.

Avec les partenaires de l'éducation nationale

Les enseignants sont invités à participer aux temps d'échanges élus/électeurs.
Des rencontres formelles ou informelles peuvent avoir lieu avec l'animateur C.M.J.
Les comptes rendus des séances plénières leurs sont remis par l'animateur C.M.J en main propre ou par mail s'ils le désirent.

Avec les partenaires locaux

D'autres partenaires que les établissements scolaires tout aussi importants (associations sportives, accueils de loisirs, services municipaux, commerçants, CSC, RPA, …) sont présents sur la commune. Afin de mener au mieux leurs projets, les jeunes conseillers peuvent être amenés à solliciter leur aide, leur soutien voir une collaboration directe.

Des outils pour communiquer

Toute une série de moyens existant sur la commune seront à disposition des jeunes conseillers :
- le journal municipal « quoi de neuf ? »
- le journal régional « Dauphiné libéré »
- les panneaux d'affichage à l'extérieur des établissement scolaires
- le panneau d'information lumineux à l'entrée de Varces
- le site Internet de la commune

»

D'autres outils pourront être crées :
- une plaquette à destination des jeunes et de leur famille
- un journal vidéo du conseil
- un journal du conseil
- création d'un logo
- une adresse mail
- une page sur le site Internet de la commune

V Le Budget du *C.M.J*

Le budget de fonctionnement du C.M.J est pris sur le budget du Service Enfance Jeunesse de la commune et est annuel. Il est composé en deux parties :

- un budget global pour les frais de fonctionnement, de formation des animateurs/élus, d'adhésion à des associations….
- un budget propre à la réalisation des projets et actions dont le montant peut varier selon les besoins (sommes allouées au fur et à mesure des projets) .

Si des projets naissent en cours d'année, et qu'ils n'ont donc pas été inscrits dans le budget primitif, ils doivent être examinés par le conseil municipal adulte.

Il est aussi possible de demander des subventions au conseil général, régional ou autres partenaires (CAF, DDCS), ainsi que des actions de sponsoring pour des projets spécifiques de grande ampleur. Les dossiers peuvent être montés par l'animateur et/ou le Coordinateur Enfance&Jeunesse.

Une régie est à disposition du C.M.J, actée par une délibération du conseil municipal adulte pour faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses de manière limitée et contrôlée par l'animateur du C.M.J, régisseur de celle-ci. Ces dépenses peuvent être l'achat de matériel pédagogique, de denrées alimentaires, le paiement de prestations ou activités. Les recettes peuvent provenir de tenues de buvettes, de ventes d'objets ou de tickets de tombola, de dons

VI L'Evaluation du ***C.M.J***

L'ANACEJ met à disposition des outils pour, dès la création du conseil, définir des critères d'évaluations à court terme puis à long terme.

Une première évaluation peut avoir lieu à court terme, après les élections, sur trois aspects.

Premièrement, quantitatif

- Nombre de jeunes à se présenter en tant que candidat/au nombre de jeunes concernés (globalement, et élémentaires/collégiens séparément).
- Nombre de jeunes ayant voté (pourcentage de participation en élémentaire et au collège)
- Nombre d'interventions nécessaires auprès des jeunes (élémentaires/collégiens)
- Nombre d'échanges électeurs/candidats
- Nombre de commissions et projets prévus

Deuxièmement, qualitatif

- Ambiance des temps de présentation du C.M.J auprès des jeunes
- Place des élus référents
- Place de l'animateur référent
- Questionnaire auprès des jeunes conseillers
- Les relations avec les familles, avec les enseignants, avec les élus référents, avec les différents services
- Motivation et participation des partenaires de l'Education nationale
- Déroulement des élections
- Retour des jeunes et des familles sur la plaquette infos
- Types d'échanges entre électeurs/candidats/élus
- Respect du calendrier électoral
- Bilan du week-end d'intégration

Troisièmement, des perspectives à définir pour la suite

- Points à améliorer
- Propositions/perspectives
- Définir la prochaine période d'évaluation
- Nouveaux critères d'évaluation pour la suite

VII Les Annexes

1) Les contacts
2) Le règlement intérieur du C.M.J
3) La charte du jeune conseiller
4) Les calendrier des séances plénières et commissions
5) Une note explicative sur L'ANACEJ
6) La composition du C.M.J
7) la composition du comité d'éthique

1) Les Contacts

• **Patricia AMORESE, Adjointe au Scolaire et à la Jeunesse**, chargée du C.M.J., sur rendez vous à la Mairie de Varces Allières et Risset au 04 76 72 80 36
• **Maud Vidik, Animatrice chargée de la mise en œuvre et du suivi du C.M.J**., Service Enfance et Jeunesse au 04 38 75 08 55 ou cmj@varces.fr

2) Le Règlement Intérieur du C.M.J.

Comportements et attitudes attendus des élus :

- Ne pas couper la parole
- Etre à l'écoute
- Respecter les autres
- Respecter le matériel
- Ne pas crier
- Ne pas être en retard
- Ne pas se moquer des idées des autres
- Travailler en équipe
- Oser parler devant les autres
- Participer
- « être sage et ne pas faire n'importe quoi »

Article 1 Réunion du CMJ
Les élus se réunissent en séance plénière au moins une fois par trimestre.

Article 2 L'ordre du jour
Il est fixé par le maire et est envoyé aux membres du CMJ, 5 jours avant la date du conseil.

Article 3 La présidence
M. le maire préside le CMJ.

Article 4 Le secrétaire de séance
Un secrétaire est désigné par le maire au début de chaque séance plénière.

Article 5 Le quorum
Le CMJ ne délibère que lorsque la majorité de ses membres est présente, la moitié plus une voix.

Article 6 Le mandat
Un jeune conseiller est élu pour 2 ans. S'il est empêché d'assister à une séance, il peut donner à un collègue de son choix un « pouvoir » écrit pour voter en son nom.

Article 7 Le déroulement de la séance
Le maire, à l'ouverture de la séance plénière, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance. Si celui-ci est atteint, il cite les pouvoirs reçus. Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour. Il nomme le ou la secrétaire de séance.

Article 8 : démission
Sera considéré comme démissionnaire tout élu ne se présentant pas à trois séance de travail ou conseil municipaux de manière consécutive sans prévenir.

Article 9 Modification du règlement
Le présent règlement peut-être modifié à la demande et sur proposition du maire, d'un tiers des membres en exercice.

Article 10 L'application du règlement
Le présent règlement est applicable au CMJ de Varces. Il devra être adopté à chaque renouvellement de CMJ dans les 6 mois suivant son installation.

3) La charte du Jeune Conseiller

Être élu, c'est :

- Aider le Maire
- Avoir des idées pour la commune
- Travailler/porter des projets
- Représenter la commune
- Etre le porte-parole d'un groupe
- Etre un représentant de ses électeurs
- Etre à l'écoute des personnes
- Organiser des manifestations
- Améliorer la ville et le cadrer de vie
- Faire des réunions ponctuellement, monter des projets collectifs

Un jeune élu qui représente sa commune, c'est :

- Réaliser des projets
- Faire du bien pour la commune
- Etre à l'écoute
- Satisfaire au mieux nos électeurs
- Représenter la commune jeune
- Savoir plus de choses su sa commune
- Aider les autres
- Etre un élu jeune
- Améliorer la ville
- Faire des réunions et monter des projets collectifs

4) Le calendrier des commissions et séances plénières

En cours de réalisation avec les jeunes élus

5) La composition du C.M.J

Commissions	Jeunes élus	Jeunes réservistes
Sport loisirs et culture	Nathan Gay Hugo Carle Alexis Petrone, Maël Monod Théo Lafond Ethan Breysse Théo Ingargiola Jeoffrey Genin	Loïc Perrin Aurélien Angelini
Scolarité	Jules Guinard Nathan Thévenet Romane Gauthier Julie Solans Mayliss Lesur Lou-Ann Godat Randy Ouivet	Carla Kudlich Maïlys Garaix
Solidarité	Cindy Rochas Lilou Bel-Saudin Farah Boukhal Leghnider Noa Ruiz Zoé Rigoux Agathe Olivier Marine Monteiro Valentine Pastor Manon Blanco	Lilian Muller

7) La composition du Comité d'éthique

Jean Marie Giron, René Poletto, Morad Bachir, Sandrine Blanco, et Annie Mallet.